



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ORGANISME
CEMEA POUR LA FORMATION BAFD DE
ROMAIN DEMAISON**

**DÉCISION N° AU-19-382
EN DATE DU 16 OCTOBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que l'organisme « CEMEA Île de France », représenté par Madame Elisabeth MEDINA, dont le siège social est situé au 65 Rue des Citées 93300 AUBERVILLIERS CEDEX, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation d'un agent du 17/11/2019 au 26/11/2019, pour une dépense de 576 € TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'organisme CEMEA, pour la formation d'un agent de la Ville, du 17/11/2019 au 26/11/2019, pour une dépense de 576 € TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER